



# MAIRIE DE ROUSSILLON

84 220

Téléphone : 04 90 05 60 16  
Télécopie : 04 90 05 56 43  
[mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr)  
<http://www.roussillon-en-provence.fr>

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024 A 18h à la MAIRIE

Présents : Mme BONNELLY, M. DEBROAS, Mme BERNARD, Mme BRAZARD, M. DEVAUX. M. BORDE, M. JEAN, M. TRIBOLLET, M. CHOMETTE, Mme MALVEL

Absents excusés : M. CHEMIN pouvoir à Mme BRAZARD, Mme BELLANDE pouvoir à Mme BONNELLY, Mme THIERRY pouvoir à Mme BERNARD, Mme GRAS

Absent : M. BERGERON,

Mme le Maire remercie l'assistance pour leur présence

Le compte-rendu du conseil municipal du 01 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité

### **1/APPROBATION PROPOSITION D'INTERVENTION N° 24/05 ENTRE LE CAUE ET LA COMMUNE DE ROUSSILLON POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU HAMEAU DES HUGUETS**

Mme le Maire présente la proposition d'intervention du CAUE N° 24/05 pour le projet d'aménagement du hameau des Huguets

La mission consistera à faire ressortir les orientations du projet, à poser les enjeux puis à intégrer la proposition d'aménagement dans le contexte général du site et de la commune.

Le CAUE veillera à l'équilibre de l'opération mais aussi à l'intégration paysagère, architecturale et « sociale » du projet d'aménagement.

La concertation des habitants sera intégrée dès le début du projet avec notamment l'association de quartier.

Une attention sera portée sur la formulation du règlement du lotissement afin de garantir que l'ensemble des logements ne puissent devenir des hébergements de tourisme ou des logements secondaires.

La mission comprendra :

- ▶ Diagnostic paysager et urbain ;
- ▶ Réalisation de scénarios d'implantation des constructions relatives au programme ;
- ▶ Atelier de « mise à l'épreuve » des scénarios -> cahier des charges architectural ;
- ▶ Ateliers de concertation + réunion publique ;

- ▶ Aide à la formalisation du règlement de lotissement (ingénierie réglementaire) ;
- ▶ Etude de programmation des 4 logements locatifs et approche chiffrée ;
- ▶ Accompagnement à l'aménagement des espaces verts.

La mission est prévue sur 6 mois, augmentée de l'intervention d'un économiste de la construction, a été estimée à un total de 6 100 €, dont le financement se répartit comme suit :

CAUE	COMMUNE
2 200 €	3 900 €

Cette mission est prévue sur 6 mois.

Michèle MALIVEL demande s'il est prévu une collaboration avec les habitants pour les constructions

Mme le Maire lui répond dans la limite de ce qu'autorise la zone du PLU et au nombre d'habitations. Il est prévu d'interdire les résidences secondaires et les locations saisonnières.

Mme MALIVEL est surprise, Mme BONNELLY et Mme BRAZARD confirment que ces consignes ont déjà été appliqués sur les ventes des parcelles au Hameau des Yves, c'est mentionné sur les actes notariés.

Mme MALIVEL préconise de ne pas tout déléguer au CAUE et à la SPL, les élus doivent tenir compte des habitants.

Mme le Maire répond que de réunions publiques sont prévues avec les habitants du hameau des Huguetts et avec toute la population aussi.

Elle a déjà commencé à travailler sur l'aménagement de la voirie afin de favoriser le croisement des véhicules par l'achat d'une bande de terrain le long du chemin des Plaines

Mme MALIVEL confirme que c'est crucial.

Mme le Maire est consciente des difficultés c'est pour cette raison qu'elle a déjà demandé un relevé des propriétaires.

Mme MALIVEL s'inquiète pour le stationnement

Mme le Maire répond qu'il est prévu 2 parkings, un pour les habitants du hameau et l'autre pour les visiteurs des 12 logements. La personne du CAUE travaille aussi sur l'intégration des 2 aires de stationnements

Elle passe au vote, la proposition N°24/05 du CAUE est approuvée à l'unanimité par les conseillers municipaux.

M. TRIBOLLET arrive à ce moment-là, il approuve également cette proposition du CAUE

## 2/ APPROBATION DE LA PROPOSITION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU HAMEAU DES HUGUET AVEC LA SPL TERRITOIRE VAUCLUSE

Pour nous accompagner dans le projet d'aménagement du hameau des Huguetts Mme le Maire propose en fonction du projet que la SPL assiste la commune selon les missions suivantes

▶ Pilotage des études du CAUE et conseil à la commune sur les scénarios proposés. Le CAUE devra fournir une grille des coûts de travaux qui n'est pas indiquée dans son offre. La SPL vérifiera également en lien avec le CAUE les contraintes d'urbanisme et les problématiques du SDIS

▶ La SPL conseillera la commune sur le projet de cadre de règlement de lotissement qui sera proposé par le CAUE

► La SPL assistera la commune dans le cadre des réunions publiques prévues qui se feront en deux temps : rencontre avec les habitants du hameau et réunion plus globale avec la population pour présenter le projet. Elle effectuera un bilan de ces concertations en lien avec le CAUE

► Une fois le scénario choisi et rédigé par le CAUE, la SPL réalisera une note de faisabilité intégrant :

■ Un bilan d'opération qui portera sur deux hypothèses :

● Un bilan avec mandant opérationnel de la SPL (la commune finance en direct le projet)

● Un bilan intégrant une concession d'aménagement (le SPL est financeur via des participations éventuelles de la commune pour équilibrer le projet)

■ Un calendrier prévisionnel d'exécution

■ un point de subvention possibles présentées par Vaucluse Ingénierie

La durée du contrat est estimée à 6 mois. Les prestations seront rémunérées à hauteur de 7 050 €ht. La mission est prévue sur 6 mois également

Mme le Maire mention qu'elle envisage d'inviter une personne représentante du hameau des Huguets aux réunions de travail avec le CAUE et la SPL.

Elle passe au vote, la proposition avec SPL est approuvée à l'unanimité par les conseillers municipaux.

### **3/APPROBATION DE LA CONVENTION SUR LA PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ENTRE LA COMMUNE DE CABRIERE D'AVIGNON ET LA COMMUNE DE ROUSSILLON**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la participation financière de la commune pour les charges de fonctionnement de 750 € pour l'année scolaire 2024-2025 pour l'enfant de Roussillon qui est scolarisé à l'école primaire de Cabrières d'Avignon.

### **4/APPROBATION DES COMPTES-RENDUS FINANCIER ET TECHNIQUE DU CONTRAT D'AFFERMAGE 2023 de l'ECOMUSEE DE L'OCRE PAR LA SCIC OKHRA**

Comme chaque année la commission d'affermage sous la présidence de Marie Bernard s'est réunie le mardi 18 juin pour étudier le rapport d'affermage présenté par Okhra pour l'année 2023. Elle donne la parole à Gérard Debros pour présenter ce rapport qui fait apparaître :

Une fréquentation de 19 000 visiteurs payants et 2 500 gratuits pour l'Ecomusée de l'ocre, chiffres comparables à ceux de 2022.

Une progression de la participation aux divers ateliers (+ 17 % par rapport à 2022), du chiffre d'affaires librairie (5 %), comptoir (11%) et souvenirs (7 %).

Des événements et manifestations nombreuses à l'Ecomusée (fête de l'ocre, journée du patrimoine, fête de la couleur, journée portes ouvertes, festival Beckett, Quatuor à cordes, expositions d'artistes...)

Au niveau financier, on constate une hausse des ressources de 6 %, mais une hausse des charges de 16 % liée à une hausse des activités, ce qui aboutit à une perte d'exploitation de 78 000€. Il apparaît indispensable de revenir à l'équilibre. Le résultat financier final reste néanmoins positif de 29 000€ avec des ressources exceptionnelles de 107 000€ résultant pour la quasi-totalité de la sortie d'Okhra du capital d'Arcano, gérant des Mines de Bruoux.

D'importants travaux effectués par la Mairie (propriétaire des bâtiments et du site) consistant à des changements de volets, maçonnerie, réfection toiture, faux plafonds, chemins... Ces travaux seront poursuivis en 2024 car nécessaires pour assurer une bonne conservation et préservation de l'ensemble du site.

Ces résultats de 2023 amènent des mesures qui devront être mises en place dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2024: faire face aux besoins de trésorerie du début d'année, accroître la fréquentation de l'Ecomusée. La Mairie, sans verser de subventions, participera à cet effort par l'achat de prestations à Okhra qui donnent une plus-value reconnue aux trois composantes de la commune (village, sentier des ocres, Ecomusée). Le prévisionnel financier de l'année 2024 apparaît ainsi équilibré.

Les conseillers municipaux donnent quitus à l'unanimité au rapport d'affermage 2023.

#### **5/APPROBATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE DESIMPERMEABILISATION ET DE VEGETALISATION DES COURS DE L'ECOLE DU VAL DES FEES**

Les conseillers municipaux approuvent par 12 pour et une abstention M. Marc JEAN le devis pour la maîtrise d'œuvre mission complète (PRO/ACT/VISA/DET/POC/AOR) pour 19 662.50 € HT avec le Cabinet ESPANDI de Robion pour les travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours de l'école du Val des Fées.

#### **6/APPROBATION DE LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA GENDARMERIE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE DE ROUSSILLON**

Mme le Maire présente le projet de convention de coordination entre la Police Municipale et les Forces de Sécurité de l'Etat, en instance de validation par les différents organismes. Ce projet est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

#### **7/CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A COMPTER DU 01/12/2023 ET SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création des 3 postes d'adjoint technique principal 1er classe du 01/12/2024.

#### **8/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES ADHERENTES DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE VAUCLUSE INGENIERIE DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE ET DU VELO**

Mme le Maire propose d'adhésion à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie afin de bénéficier de ses prestations dans le domaine de la voirie et du vélo. Elle présente le projet de convention qui règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d'assistance dans les domaines de la voirie et du vélo

##### **VOIRIE**

► Identification des obligations et responsabilités de la collectivité concernée en ce qui concerne la voirie relevant de sa compétence

► Identification et mise en place de solutions adaptées aux enjeux de sécurité routière, y compris sur le réseau départemental lorsque les travaux sont financés par la collectivité concernée

► Organisation de la gestion du domaine public routier de la collectivité concernée, notamment en matière d'occupation du domaine public, de gestion des ouvrages ou de conventions avec des tiers

► La définition de programmes de surveillance, de viabilité, notamment hivernale, de gestion et d'entretien de la voirie de la collectivité concernée. •

► La définition des caractéristiques de la voirie d'un lotissement devant être intégrée dans la voirie de la collectivité concernée } Proposition de clauses techniques à imposer aux aménageurs et organisation du contrôle du bon respect de ces clauses.

#### VÉLO

► Organisation effective de services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L 1271 du code des transports ou la contribution au développement de ces mobilités

► Organisation des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention d'assistance aux collectivités adhérentes de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie dans le domaine de la voirie et du vélo. Le coût est de 0.5 € par habitant par an.

### **9/APPROBATION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE**

Suite au courrier de la Préfecture de Vaucluse qui concerne une consultation relative au projet de Plan de protection de l'atmosphère de Vaucluse. Au titre de l'article R222-21 du Code de l'Environnement le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable sur ce projet.

### **10/ BILAN DE LA MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLU**

Mme le Maire rappelle la prescription le 29 janvier 2024 la modification simplifiée N°2 du PLU qui a pour objet :

► De supprimer l'emplacement réservé N° 17 destiné à l'extension du cimetière et situé sur la parcelle BN 58 et revoir le tracé de l'emplacement réservé N° 4 sur la parcelle BN 58 pour le faire correspondre avec le chemin existant

► D'intégrer le nouveau RDDECI dans le règlement

Elle présente le bilan de la mise à disposition au public du dossier qui s'est tenue en Mairie du 9 juillet au 9 août 2024

Une seule personne est venue consulter le dossier aucune observation n'a été mentionnée sur le registre disposé à cet effet

Elle rappelle que les avis des personnes publiques sont favorables et n'appellent pas à apporter des modifications au dossier

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le bilan de la mise à disposition au public et d'approuver à l'unanimité la modification simplifiée N°2 du PLU.

### **11/RECONDUCTION DU MARCHE VOIRIE AVEC SNPR**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la reconduction du marché à bon de commande qui va de 50 000 € à 500 000 € avec la Société Nouvelle Provence réseau pour 2024-2026.

**12/ APPROBATON DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS GENERALES AVEC  
LE LABORATOIRE D'ANALYSES DU GARD**

Le Laboratoire d'Analyse départemental venait faire des prélèvements pour la surveillance du fonctionnement de la cantine municipale. Suite à la fermeture du laboratoire par le Conseil Départemental du Vaucluse et afin de poursuite cette mission, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention de prestations générales avec le Laboratoire d'Analyse du Gard.

Séance levée à 19h 20mm.